

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>6248</b>	De <b>Mme Lise Magnier</b> ( UDI, Agir et Indépendants - Marne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agriculture et alimentation		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture et alimentation
<b>Rubrique</b> > bois et forêts	<b>Tête d'analyse</b> > Difficultés économiques de la filière bois	<b>Analyse</b> > Difficultés économiques de la filière bois.
Question publiée au JO le : <b>13/03/2018</b> Réponse publiée au JO le : <b>15/05/2018</b> page : <b>4042</b>		

### Texte de la question

Mme Lise Magnier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les difficultés économiques que rencontre l'industrie française de la transformation du chêne. La filière de la transformation du bois et du chêne en France représente 4,2 milliards d'euros et 26 000 emplois directs. Cependant, aujourd'hui, nombre de scieries connaissent de grandes difficultés, les contraignant à mettre en place des mesures de chômage partiel et de réduction d'horaires. La raison de ces difficultés se trouve dans l'absence de mise en place de restrictions à l'exportation des grumes de chêne non transformées, au contraire de l'ensemble des pays producteurs. Cette absence de restrictions d'exportation freine le maintien et la création d'emplois dans l'industrie concernée, puisque l'on compte 10 000 m<sup>3</sup> de grumes exportées pour un emploi sur le territoire français contre 10 à 20 emplois pour la transformation en France du même volume. En parallèle, 98 % des Français préfèrent favoriser la transformation du bois français en France qu'à l'étranger. Aussi, elle lui demande de s'engager aux côtés de la filière de transformation du bois afin d'apporter l'aide dont elle a besoin et de lui faire connaître les dispositions qu'il compte mettre en place à cette fin.

### Texte de la réponse

Les professionnels de la première transformation du bois -notamment les scieries de chêne- connaissent, depuis plusieurs années, des difficultés d'approvisionnement en matière première. Au regard de cette conjoncture, la mise en place du « label UE » par l'office national des forêts participe de la volonté de pérenniser l'outil de transformation du bois et d'assurer un développement équilibré de la filière forêt-bois dans son ensemble. Afin de résoudre les difficultés d'approvisionnement soulignées par la fédération nationale du bois, le Gouvernement a décidé d'engager des actions structurantes pour permettre de maintenir le tissu industriel de transformation du bois et répondre au double objectif de création de richesse nationale et d'emplois dans les territoires ruraux. La mission d'appui à la clarification de l'organisation de la filière forêt-bois confiée à M. Jean-Yves Caullet en début d'année 2018 resserrera les liens entre les différents acteurs de la filière. Leur rapprochement permettra d'améliorer la qualité du dialogue entre les familles professionnelles de l'amont à l'aval dans la perspective, in fine, de développer cette filière d'avenir, levier majeur de création de valeur ajoutée, de services environnementaux, de développement des énergies renouvelables et de lutte contre le changement climatique. C'est également dans cet esprit que France bois forêt (pour l'amont) et France bois industries entreprises (pour l'aval) ont été invités à travailler avec France bois régions à l'élaboration d'un plan de la filière « feuillus » d'ici la fin du mois de mai. Ce plan, dans ses modalités opérationnelles, aura pour objectif de transformer la filière « feuillus » pour créer davantage de valeur et

identifier les axes de transformation nécessaires pour faire face à la concurrence et gagner en compétitivité. Il sera assorti d'engagements des acteurs économiques les uns vis-à-vis des autres, précisera les objectifs à atteindre en termes notamment de montée de gamme des produits ou de contractualisation à horizon de 5 ans. Concomitamment à cette démarche fédératrice, les services du ministère de l'agriculture et de l'alimentation travaillent à un nouveau dispositif de financement, conçu avec Bpifrance, et qui sera mis en œuvre prochainement dans le cadre du grand plan d'investissement. Il permettra de soutenir l'investissement dans l'outil industriel de transformation du bois par l'attribution de prêts avec différé d'amortissement du capital durant la période de montée en puissance des équipements de production. Enfin, afin d'apporter une réponse aux entreprises de sciages de chêne connaissant des difficultés avérées d'approvisionnement, les services de l'État en région réunissent localement l'ensemble des parties prenantes pour partager un diagnostic et identifier les solutions à mettre en œuvre à partir, notamment, d'engagements pris réciproquement entre les acteurs économiques.